

AVIS DE CONCOURS

Avis de concours interne sur épreuves pour le recrutement de secrétaires médicaux de la fonction publique hospitalière

NOR : SJS0840119V

Un concours interne sur épreuves aura lieu à l'Assistance publique - hôpitaux de Marseille (Bouches-du-Rhône), en application du 2° de l'article 20 du décret n° 90-839 du 21 septembre 1990 modifié, portant statuts particuliers des personnels administratifs de la fonction publique hospitalière, en vue de pourvoir 14 postes de secrétaires médicaux de la fonction publique hospitalière vacants dans les établissements suivants :

- Assistance publique - hôpitaux de Marseille : 10 postes ;
- centre hospitalier de Martigues : 4 postes.

Peuvent être candidats les fonctionnaires et agents des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986, de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à caractère administratifs. Ils doivent être en fonctions et justifier de trois années au moins de services publics.

Les candidatures doivent être adressées, au plus tard dans le délai d'un mois à compter de la date de publication du présent avis au *Bulletin officiel*, par lettre recommandée, le cachet de la poste faisant foi, à Monsieur le directeur de l'Assistance publique - hôpitaux de Marseille, direction des ressources humaines et des relations sociales, service des concours, 80, rue Brochier, 13354 Marseille Cedex 05, auprès duquel peuvent être obtenus tous les renseignements complémentaires pour la constitution du dossier, les date et lieu du concours.